



Département des Alpes-Maritimes
COMMUNE DE BEUIL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 8 novembre, à 19 heures, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} adjoint.

Date de convocation : 04/11/2024	Nombre de membres : - En exercice : 10
Date d'affichage : 04/11/2024	- Présents : 8 - Votants : 10

Présents : Nicolas DONADEY, 1^{er} Adjoint - Alexandre GEFFROY, 2^{ème} Adjoint - Christian GUILLAUME, 3^{ème} Adjoint - Noël MAGALON, 4^{ème} Adjoint – Rodolphe BIZET, Conseiller Municipal – Jean-Louis COSSA, Conseiller Municipal – Karine DONADEY, Conseillère Municipale - François SCHULLER, Conseiller Municipal.

Absents : Karel NICOLETTA, Conseillère Municipale – Arnaud ROCHE, Conseiller Municipal.

Pouvoirs : Karel NICOLETTA donne pouvoir à Nicolas DONADEY, Arnaud ROCHE donne pouvoir à Alexandre GEFFROY.

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

DCM 2024-11/02 :	Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale des Alpes-Maritimes
-------------------------	--

Votes : Pour : 9	Contre :	Abstention : 1 Jean-Louis COSSA	Ne prends pas part au vote :
----------------------------	----------	------------------------------------	------------------------------

Vu la délibération n° DCM 2024-06/07 en date du 14 juin 2024 portant adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale des Alpes-Maritimes et désignant les représentants de la commune auprès de l'Agence d'Ingénierie Départementale des Alpes-Maritimes.

Considérant que Monsieur Roland GIRAUD a démissionné de sa fonction de maire et de son mandat de conseiller municipal et qu'il est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} adjoint,

Considérant que Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} adjoint avait été désigné comme représentant titulaire et Monsieur Alexandre GEFFROY, 2^{ème} adjoint comme représentant suppléant,

Considérant que pour assurer une représentation efficace et adaptée au sein de l'Agence d'Ingénierie Départementale des Alpes-Maritimes, il y a lieu de remplacer :

- Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} adjoint par Monsieur Alexandre GEFFROY, 2^{ème} adjoint en qualité de représentant titulaire au sein des organes de gouvernance de l'Agence

AR Prefecture

006-210600169-20241108-DEL_2024_11_02-DE
Reçu le 14/11/2024

DCM 2024-11/02

1/2

d'Ingénierie Départementale des Alpes-Maritimes et Monsieur Alexandre GEFROY, 2^{ème} adjoint par Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} adjoint comme représentant suppléant.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré, décide par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention) :

- DE DESIGNER Monsieur Alexandre GEFROY, 2^{ème} Adjoint comme représentant titulaire au sein des organes de gouvernance de l'agence de l'ingénierie et de désigner Monsieur Nicolas DONADEY, 1^{er} adjoint, comme représentant suppléant, conformément aux statuts de l'Agence d'Ingénierie Départementale des Alpes-Maritimes ;
- D'AUTORISER le 1^{er} adjoint ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision

Tous les autres éléments de la délibération initiale n° DCM 2024-06/07 en date du 14 juin 2024 restent inchangés,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signés au registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint, Nicolas DONADEY



Voie et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice Cedex 1, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <https://www.telerecours.fr/>. »

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

AR Prefecture

006-210600169-20241108-DEL_2024_11_02-DE
Reçu le 14/11/2024

DCM 2024-11/02

2/2